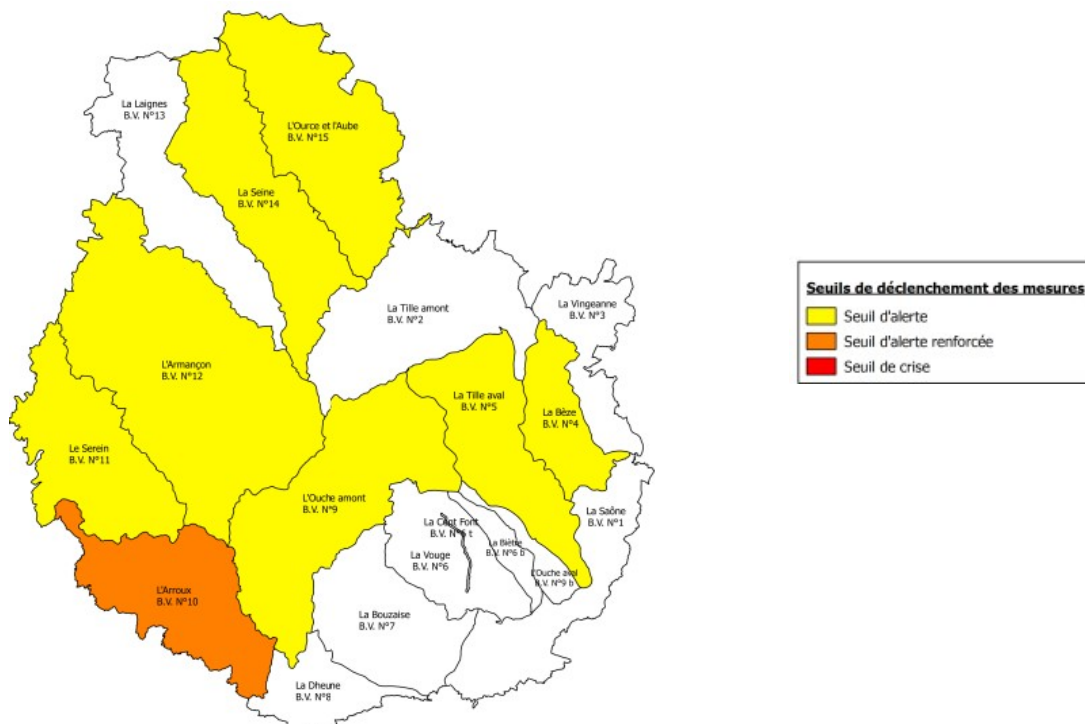


Le 8 septembre 2016

Sécheresse :
Un étiage des cours d'eau tardif
imposant un renforcement de la vigilance
et une gestion économe de la ressource en eau

Après un premier semestre 2016 très humide, les faibles précipitations constatées en Côte-d'Or depuis juillet dernier se traduisent désormais par une baisse conséquente du niveau de plusieurs cours d'eau. De surcroît, MétéoFrance ne prévoit pas de pluie significative d'ici à la fin du mois de septembre.

C'est dans ce contexte qu'une cellule de veille « sécheresse » s'est réunie ce jeudi 8 septembre pour examiner la situation de chaque bassin versant. La carte ci-dessous illustre les franchissements de seuils observés : 7 bassins en seuil d'alerte (1^{er} des 3 niveaux d'alerte) et 1 bassin versant en seuil d'alerte renforcée.



Pour sensibiliser à cet étiage tardif et à l'indispensable gestion économe de la ressource, en application de l'arrêté cadre du 29 juin 2015, Madame la Préfète a donc décidé de mettre en œuvre des mesures de restriction dans l'usage de l'eau par les particuliers, les collectivités, les industriels, les golfs ou la profession agricole.

Ces mesures, adaptées à la situation observée, concernent par exemple l'arrosage des potagers et massifs de fleurs ou le lavage des voitures à domicile.

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Côte-d'Or:

<http://www.cote-dor.gouv.fr/>

Il sera applicable à compter du 12 septembre 2016, date de parution dans les journaux.